

1. CONDITIONS D'ACCÈS AUX OFFRES VACANCES

Ces conditions concernent les Offres Vacances proposées par les opérateurs de tourisme référencés par le C.G.O.S et présentées sur le site vacances.cgos.info.

Ont accès à ces offres :

- les agents en activité ou retraités disposant d'un numéro C.G.O.S et ayant leurs droits ouverts ;
- leur conjoint, concubin ou pacsé ;
- leurs enfants à charge fiscale, ayant moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de la réservation, et voyageant avec l'agent ou retraité (sauf séjours spécialement réservés aux enfants et aux adolescents) ;
- leurs enfants majeurs, à charge fiscale, et ayant moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de la réservation, et voyageant seuls ;
- leurs enfants non à charge fiscale, ayant moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de la réservation, pour les agents ou retraités séparés ou divorcés.

Dans tous les cas, la limite d'âge ne s'applique pas aux enfants handicapés (taux d'incapacité au moins égal à 80 %).

Si le conjoint, concubin, pacsé d'un agent en activité ou retraité ne travaille pas dans la fonction publique hospitalière, ses enfants, nés d'une précédente union, doivent être obligatoirement à sa charge fiscale et mentionnés sur le dossier C.G.O.S de l'ouvrant droit pour bénéficier des Offres Vacances présentes sur le site vacances.cgos.info.

Les offres Vacances étant subventionnées par le C.G.O.S, ne peuvent en bénéficier que les agents en activité, retraités et leurs ayants-droits, selon les conditions mentionnées ci-dessus. Pour toutes les offres avec un prix et une participation C.G.O.S s'appliquant de façon unitaire à l'agent et à chaque personne faisant partie de la composition familiale de son dossier C.G.O.S, il n'est pas possible de faire bénéficier toute autre personne, ami ou famille, dès lors que celle-ci ne fait pas partie de la composition familiale du dossier C.G.O.S. Seules les locations ou hébergements de vacances permettent cela, à la condition minimale que l'agent ou l'un de ses ayants-droits majeur soit inscrit dans la liste des personnes participant au séjour. Les personnes non bénéficiaires du C.G.O.S souhaitant partir avec vous doivent contacter directement l'opérateur de tourisme pour effectuer leur propre réservation.

Par ailleurs, si vous souhaitez partager une location ou un hébergement avec un autre agent hospitalier ne faisant pas partie de votre composition familiale, chaque agent doit effectuer sa propre réservation auprès de l'opérateur de tourisme.

Réservation et paiement

Pour pouvoir accéder aux offres Vacances, votre dossier C.G.O.S doit impérativement être constitué et vos droits à jour.

L'enregistrement de votre dossier C.G.O.S vous permet d'accéder aux offres des opérateurs de tourisme, et d'effectuer vos réservations en ligne ou par téléphone, jusqu'au 31 octobre de l'année suivante de la constitution de votre dossier. Le quotient familial ainsi que la composition familiale sont ceux connus au moment de la réservation (*Voir conditions particulières pour les Prix Mini page 3*). Toute modification ultérieure ne sera pas prise en compte.

Aucune réservation ne sera acceptée par l'opérateur de tourisme sans numéro C.G.O.S et dossier C.G.O.S à jour.

Les réservations et paiements se font directement auprès de l'opérateur de tourisme.

Les réservations se font par ordre d'arrivée des demandes, et sont fonction des places disponibles. Les pré-inscriptions par téléphone ont une durée limitée de 2 à 8 jours en fonction de l'opérateur de tourisme.

Les réservations n'étant pas gérées par le C.G.O.S, toute demande d'annulation ou de modification doit être adressée à l'opérateur de tourisme.

Offres Vacances dont le tarif est fonction du quotient familial (QF)

Pour accéder à ces offres, votre dossier C.G.O.S doit être à jour de vos ressources, de façon à connaître votre quotient familial, qui est établi à partir de l'avis d'impôt sur les revenus, joint au dossier C.G.O.S.

Si lors de votre réservation votre quotient familial n'est pas connu ou est supérieur au quotient familial plafond fixé par le C.G.O.S, une participation de 10 % sera appliquée sur le prix du séjour (*Voir conditions particulières pour les Prix Mini page 3*). Si votre dossier est mis à jour après la date de réservation, le prix du séjour ne sera pas modifié. Les réductions et tarifs sont valables, pour chaque saison proposée, sauf mention contraire :

Du 1^{er} mai au 31 octobre pour la saison été / automne ;

Du 1^{er} novembre au 30 avril pour la saison hiver / printemps.

2. PRIX ET PARTICIPATIONS C.G.O.S

Le C.G.O.S négocie des tarifs et des conditions privilégiées de prestations touristiques proposées à la vente par des opérateurs de tourisme. Le C.G.O.S ne vend aucune prestation touristique.

En plus des tarifs, remises ou réductions négociés, le C.G.O.S verse une participation sur les voyages/séjours effectués selon les modalités ci-dessous.



Participation nationale selon les offres et tranches de quotient familial (QF) :**SEJOURS PRIX MINI** (adultes et famille) :

QF < 740 : 58 %
QF 740.01 à 840 : 54 %
QF 840.01 à 940 : 52 %
QF 940.01 à 1085 : 50 %
QF 1085.01 à 1425 : 48 %
QF > 1425 ou non connu : 10 %

OFFRES A PRIX REDUITS**• Adultes et famille :**

QF < 940 : 35 %
QF 940.01 à 1425 : 25 %
QF > 1425 ou non connu : 10 %

• Enfants et adolescents : participation nationale selon tranches de QF :

QF < 740 : 50 %
QF 740.01 à 840 : 45 %
QF 840.01 à 940 : 35 %
QF 940.01 à 1085 : 30 %
QF 1085.01 à 1425 : 25 %
QF > 1425 ou non connu : 10 %

OFFRE SPÉCIALE FIN D'ANNÉE

(octobre à décembre 2025)

QF < 940 : 50 %
QF 940.01 à 1425 : 40 %
QF > 1425 ou non connu : 30 %

LIBRE EVASION**• Adultes et famille :**

France métropolitaine et DOM / TOM : séjours ou locations (avec ou sans transport) : 10 %
Locations en Union Européenne sans transport : 10 %
Etranger : 4 %

Personnes porteuses d'un handicap : 50 %

• Enfants : participation nationale selon tranches de QF :

QF < 740 : 45 %
QF 740.01 à 840 : 40 %
QF 840.01 à 940 : 30 %
QF 940.01 à 1085 : 25 %
QF 1085.01 à 1425 : 20 %
QF > 1425 ou non connu : 20 %

Offres des organismes dédiés aux personnes en situation de handicap : 50 % de participation nationale**Informations complémentaires :**

Séjours Prix Mini et Réduit : le prix indiqué correspond au tarif négocié et inclut la participation versée par le C.G.O.S.

Offres à Prix Réduit : toutes les offres sont proposées sur une semaine. Il est possible de réserver une semaine supplémentaire sauf si l'offre est limitée en nombre de places.

Les Offres Prix Mini et Réduit ne sont pas modifiables.

Il n'est pas possible de raccourcir, prolonger ou modifier

ces offres. Si l'offre sélectionnée est également référencée dans le catalogue grand public de l'opérateur de tourisme, votre réservation pourra être gérée dans le cadre d'une offre Libre Evasion, avec la participation C.G.O.S appliquée à Libre Evasion.

Vacances à l'étranger : la durée du voyage est comptabilisée à partir du jour de départ de France jusqu'au jour de retour en France. Le nombre de nuits correspond au nombre de nuits d'hébergement sur place, sans tenir compte des nuits éventuelles dans l'avion.

Les compagnies aériennes et plans de vols pour les destinations à l'étranger sont donnés à titre indicatif par l'opérateur de tourisme et sont susceptibles d'être modifiés.

Pour les locations en France ou en Europe, vous ne pouvez louer auprès de l'opérateur de tourisme qu'un seul logement par agent, sauf quand la capacité du logement est insuffisante pour loger l'agent ou le retraité et les membres de sa famille (conjoint, concubin, pacsé, enfant de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de la réservation). Les locations bénéficiant de la participation du C.G.O.S sont limitées à 8 pax (8 lits ou « couchages ») maximum par réservation.

Pour les circuits, en fonction des impératifs locaux, l'ordre des visites mentionnées au programme peut être modifié, mais le contenu du programme sera respecté (sauf cas de force majeure).

Les prix des destinations avec transport aérien ou des pré et post-acheminements aériens sont toutes taxes incluses à la date indiquée dans le tableau de prix affiché sur le site vacances.cgos.info. Une majoration du prix n'est possible que si le professionnel de tourisme vous la notifie, en la justifiant, au plus tard 20 jours avant le début du voyage. La participation du C.G.O.S s'applique uniquement sur les prix affichés. En cas de hausse des taxes ou de carburant, il n'y aura pas de participation du C.G.O.S sur le différentiel résultant de cette augmentation.

Les conditions de modification ou d'annulation du voyage sont prévues et détaillées dans votre contrat. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, vous ne pouvez pas annuler votre séjour sans perdre tout ou partie des sommes versées et sans avoir à payer des pénalités.

Discipline lors des séjours enfants et adolescents : dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour ou si celui-ci ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de discipline, l'opérateur de tourisme se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son séjour. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel seront dans ce cas toujours à la charge de ses parents. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site vacances.cgos.info, ainsi que les sites Internet des opérateurs de tourisme proposant les séjours sélectionnés par le C.G.O.S. Le C.G.O.S ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du contenu disponible ou échangé sur les sites Internet des opérateurs de tourisme. De même, la



connexion à ces sites ne peut engager la responsabilité du C.G.O.S pour quelque raison que ce soit.

Toutes les offres Vacances C.G.O.S sont sous réserve d'erreurs typographiques et de modifications de leurs conditions après leur mise en ligne. Les photos sont non contractuelles.

3. MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ATTRIBUTION DES SEJOURS PRIX MINI

Les séjours Prix Mini sélectionnés par le C.G.O.S auprès des opérateurs de tourisme bénéficient d'une participation financière exceptionnelle du C.G.O.S.

Le nombre de places étant limité, pour que chaque agent ait la même chance de participer à l'un des séjours, l'attribution des réservations se fait par tirage au sort, effectué chaque saison (Hiver-Printemps et Eté-Automne) par les opérateurs de tourisme, en fonction des places disponibles. Le tirage au sort n'est valable que pour la saison en cours et non pas pour les suivantes.

Le quotient familial (QF) s'apprécie à la date du tirage au sort. Il est calculé lors de la validation de votre dossier C.G.O.S par votre Délégation Régionale. Si votre dossier de l'année en cours n'a pas été traité par le C.G.O.S, le QF pris en compte sera celui de l'exercice précédent, aucune modification ne sera effectuée ensuite.

Les informations sur les séjours, le formulaire de pré-inscription et les coordonnées des opérateurs de tourisme sont disponibles sur le site vacances.cgos.info.

Les résultats sont disponibles sur le site vacances.cgos.info. Aucune information sur le résultat du tirage au sort n'est communiquée par téléphone par les opérateurs de tourisme ou le C.G.O.S.

Participation au tirage au sort :

L'Offre Séjours Prix Mini est limitée à un séjour par agent sur l'ensemble des sites proposés, et réservée aux agents n'ayant pas bénéficié de cette offre les 2 saisons précédentes. Si vous avez été tiré au sort mais que vous n'êtes pas parti, vous pouvez participer au prochain tirage au sort l'année suivante.

Inscrivez-vous directement en ligne sur la page de l'offre Prix Mini sélectionnée, ou adressez votre formulaire de pré-inscription par courrier à l'opérateur de tourisme choisi, en utilisant exclusivement le formulaire téléchargeable sur la page de l'offre Prix Mini sélectionnée.

Chacun des 2 conjoints d'un couple hospitalier bénéficiant du C.G.O.S peut s'inscrire aux séjours Prix Mini.

Vous avez la possibilité de faire plusieurs inscriptions sur plusieurs séjours.

Aucun paiement n'est à joindre à votre formulaire de pré-inscription. Le séjour sera à régler uniquement si votre pré-inscription est confirmée par l'opérateur de tourisme après le tirage au sort.

Après la réception du SMS et/ou email de l'opérateur de tourisme, vous devrez confirmer votre séjour en réglant un acompte de 100 € + le montant de l'assurance si elle est souscrite directement à l'agence selon les informations communiquées dans le SMS et/ou email. Si vous payez par carte bancaire, cet acompte devra être réglé sous 72 heures maximum après la réception du SMS et/ou email. Si vous choisissez le paiement par chèque, cet acompte devra être adressé à l'opérateur de tourisme sous 48 heures maximum après la réception du SMS et/ou email (cachet de la poste faisant foi). En cas de non-respect de ces conditions, si vos droits C.G.O.S ne sont pas à jour, ou si les personnes inscrites sur le formulaire ne sont sur votre dossier C.G.O.S votre pré-inscription ne sera pas prise en compte.

En cas d'annulation au delà de 7 jours, les 100 € et le montant de l'assurance le cas échéant ne seront pas remboursés par l'opérateur de tourisme.

Les éventuels bulletins de pré-inscription des agents ayant bénéficié d'un séjour Prix Mini une des 2 saisons précédant celle faisant l'objet du tirage au sort ne seront pas pris en compte.

4. ASSURANCE « SEJOURS-VOYAGES » EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Pour toutes les Offres Vacances, l'assurance est une option proposée par l'opérateur de tourisme selon les conditions indiquées par celui-ci.

Pour en connaître les détails et modalités, renseignez-vous auprès de l'opérateur de tourisme que vous avez sélectionné pour votre séjour ou votre voyage en France ou à l'étranger.

A noter : en cas d'annulation, des frais peuvent être facturés selon les CGV de l'opérateur de tourisme. Veuillez-vous rapprocher de l'opérateur de tourisme afin de connaître les conditions d'annulation.

